

## Demade de renseignements avantages pacs

Par **owned**, le **20/06/2010** à **22:44**

Bonjour,

Je m'appelle Élodie, j'ai 24 ans je vis à Mérignac (Bordeaux) chez mes parents. Mon conjoint s'appelle Sébastien, il a 24 ans également et vit à Libourne.

Ayant réussi le concours d'auxiliaire de puériculture à Alençon, je pars dans cette ville à partir de fin aout pour 10 mois. Je serais loger le premier mois dans un foyer (foyer de l'école de la croix rouge), mon conjoint me rejoint début octobre, son contrat pro se terminant fin septembre, il sera au chômage.

Mais nous souhaiterions prendre un appartement t3, car une chambre de 9m<sup>2</sup> est un peu juste pour vivre a deux.

N'étant ni mariés, ni pacsés, nous aimerions savoir si nous pouvons bénéficier d'aide?

Nous avons entendu parlé du pacs, touchant tous les deux une indemnisation chômage, était-il vrai que nous pouvons avoir plus d'APL (sachant que moi toute seule je n'en bénéficie pas et que Sébastien bénéficierai de 242€ environ suite a une simulation de la CAF).

Lors de la simulation, il est demandé ma situation familiale ( vivant seul ou en couple) est il possible de ne déclarer qu'un seul de nous sur le bail? risquons-nous quelque chose auprès de la CAF ou de la loi? Ou serait il mieux de se mettre en collocation afin que Sébastien bénéficie toujours des APL?

Vous remerciant par avance.

Élodie

Par **owned**, le **21/06/2010** à **22:45**

Bonjour,

Quelqu'un pourrait il nous conseiller ? S'il vous plait.

Merci par avance.